

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

Instructeur de parachutiste professionnel

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Encadrer et former des groupes de stagiaires à la licence de parachutiste professionnel.	<p>Connaissances théoriques évaluées sous la forme d'épreuves organisées par l'organisme de formation homologué et portant sur les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aérodynamique - Construction des parachutes et équipements - Technique de mise en œuvre des parachutes - Utilisation - Météorologie - Réglementation 	<p>Chaque épreuve est notée sur 20.</p> <p>La moyenne des notes aux épreuves doit être supérieure à 15 sur 20</p> <p>Toute note inférieure à 10 sur 20 dans une matière est éliminatoire.</p>
	<p>Compétences pratiques évaluées par les instructeurs de l'organisme de formation homologué lors d'épreuves comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des mises en situation d'instruction (réalisation d'exposés) - Des épreuves en vol 	<p>L'examineur évalue la réussite du candidat, au regard des compétences techniques et des aptitudes pédagogiques, sur les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseigner le parachutisme avec la méthode traditionnelle, - Enseigner le parachutisme avec la méthode « accompagnement en chute » - Enseigner le vol relatif et la précision d'atterrissage - Enseigner le largage de charges - Plier et entretenir les parachutes